

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873

4 avril 2014

SOMMAIRE

Aabar Trading S.à r.l.	41900	JAB Investments s.à.r.l.	41901
AGI Holding S.A.	41904	Lifcap S.à r.l.	41873
AGI Holding S.A.	41904	Louise 130 S.à r.l.	41900
Aube Invest S.A.	41887	MARK OF SENSES Luxembourg S.à r.l.	41889
Aube Invest S.A.-SPF	41887	Median Kliniken S.à r.l.	41901
AviaRent Capital Management	41898	Millanesina S.A.	41904
bebo TechLeg S.A.	41899	Millanesina S.A.	41903
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) I S.A.	41878	Monier Participations S.à r.l.	41890
Compagnie Financière de l'Union Euro- péenne S.A.	41877	Nokia International Holdings	41904
Crandall International S.A.	41878	Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l.	41891
Crandall International S.A.	41876	Palmyre	41891
DB Equity S.à r.l.	41873	TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 & Cy S.C.A.	41904
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	41872	Tuilia Invest S.A.	41887
EHGROUP	41874	Unionti S.A.	41897
E.Q.L. S.à r.l.	41887	Vallée de l'Our S.à.r.l.	41896
Global Bond Series VII, S.A.	41889	Valon S.A.	41897
Global Bond Series V, S.A.	41890	Van Kanten S.A.	41896
Global Investor Solutions I SA	41888	Van Tibolli Beauty S.à r.l.	41897
Hamilton & Meyers S.A.	41902	VDC Invest S.A.	41901
H.I.G. Europe - France III S.à r.l.	41858	Vedado Consulting S.A.	41896
HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.	41896	Verdaine SA	41898
ICP Intercontinental Partners S.A.	41891	Wadi Ventures S.C.A.	41899
ICP Intercontinental Partners S.A.	41890	Wester Wassertechnik s.à r.l.	41899
Immo Recto Verso S.à.r.l.	41888	Whirlwind Participations S.A.	41898
Intelsat (Luxembourg) S.A.	41858	Wolter's Discount S.à r.l.	41900
Intermind	41888		

H.I.G. Europe - France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021524/10.

(140025977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Flavien Bachabi, Business Executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Intelsat (Luxembourg) S.A., a société anonyme under the laws of Luxembourg, by deed of Maître Joseph Gloden, notary then residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2487 of 22 December 2009, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés under number B149.942, (the "Company"), represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 24 December 2013 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

The articles of incorporation of the Company have not been amended since 15 December 2009.

(i) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, all one million nine hundred eighty-six thousand four hundred twelve (1,986,412) Beneficiary Certificates have been converted into Shares of the Company at the Conversion Ratio determined pursuant to the formula set forth in the articles of incorporation of the Company; consequentially two million two hundred and one thousand five hundred twenty-seven (2,201,527) Shares have been issued to the holder of the Beneficiary Certificates so converted and the issued share capital of the Company has been increased to seven million two hundred and one thousand five hundred twenty-seven USDollars (USD7,201,527).

The BC Reserve was allocated as follows: an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being two million two hundred and one thousand five hundred twenty-seven USDollars (USD2,201,527)) to the issued share capital account and the balance of the BC Reserve (being six hundred sixty-one million eight hundred thirty-four thousand four hundred seventy-three USDollars (USD 661,834,473)) to the Share Reserve.

Further to the conversion of all Beneficiary Certificates, Articles 5.1 and 5.2 of the Company's articles of incorporation are amended to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued share capital of seven million two hundred and one thousand five hundred and twenty seven USDollars (USD 7,201,527) represented by a total of seven million two hundred and one thousand five hundred and twenty seven (7,201,527) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollars (USD 1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

" **5.2.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred and ninety two million seven hundred and ninety eight thousand four hundred and seventy three USDollars (USD 4,992,798,473) to be represented by four billion nine hundred and ninety two million seven hundred and ninety eight thousand four hundred and seventy three (4,992,798,473) Shares,, each with a nominal value of one USDollars (USD 1)."

Further to the conversion of all Beneficiary Certificates, Part IV - Beneficiary Certificates of the articles and namely articles 9, 10, 11, 12 and 13 as well as article 28.5 and article 29 are deleted, the articles following thereafter are renumbered accordingly and any references to beneficiary certificates, BC Reserve or BC Holder and any cross references in the articles are deleted. The articles of incorporation of the Company are amended and restated as set forth below taking into account such changes:

AMENDED ARTICLES OF INCORPORATION

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Name. There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat (Luxembourg) S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Part II. Purpose, Object

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of seven million two hundred and one thousand five hundred twenty-seven USDollars (USD7,201,527) represented by a total of seven million two hundred and one thousand five hundred twenty-seven (7,201,527) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred ninety-two million seven hundred ninety-eight thousand four hundred seventy-three USDollars (USD4,992,798,473) to be represented by four billion nine hundred ninety-two million seven hundred ninety-eight thousand four hundred seventy-three (4,992,798,473) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).

5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 15 December 2009 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 15 December 2009 relating to the Company in the Mémorial.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind

or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares in registered form only.

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Voting Rights Shares.

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part IV. Other securities

Art. 9. Other Securities in registered form.

9.1.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 6) of the Company are in registered form only.

9.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to he-

reinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company, subject to having received from the Depositary with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

Part V. Management of the company

Art. 10. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one or two Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two sole Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

10.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

10.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 11. Composition of the Board of Directors.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

11.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

11.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

Art. 12. Chairman.

12.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman *ad hoc* elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

12.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 13. Board Proceedings.

13.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

13.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

13.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

13.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.

13.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

13.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

13.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 14. Delegation of power, committees, secretary.

14.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to subdelegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

14.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

14.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 15. Binding Signature. The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Board Indemnification.

16.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

16.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 16.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

16.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

16.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

16.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

16.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

16.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

16.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 17. Conflicts of Interest.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of

interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Part VI. General meetings

Art. 18. General Meetings - Annual General Meeting.

18.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 18:00 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

18.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

18.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

18.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of the votes attaching to Shares cast.

18.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

18.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

18.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

18.9.1 the date, time and place of the General Meeting,

18.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder,

18.9.3 the number of Shares held by the Shareholder,

18.9.4 the agenda,

18.9.5 the text of the proposed resolutions,

18.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

18.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

18.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

18.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

18.12 In case the Company has only one holder of Shares, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

18.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Part VII. Amendment of articles

Art. 19. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Part VIII. Accounting year, Audit,

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Art. 21. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Part IX. Allocation

Art. 22. Allocation of Profits.

22.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

22.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit.

Part X. Distributions, Winding up

Art. 23. Distributions of dividends on Shares.

23.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares.

23.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

23.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

23.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

Art. 24. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

24.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

24.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares in accordance with the provisions set forth below.

24.3 The balance of the assets of the Company shall be applied rateably in respect of the Shares in proportion to the respective number of Shares outstanding.

Part XI. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

Art. 25. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

Art. 26. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Share Register	Means the register of Shares and Shareholders
Share Reserve	Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves

Shareholder Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares Means the shares (actions) of the Company

Art. 27. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A est située au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration d'Intelsat (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée le 15 décembre 2009 en vertu des lois du Luxembourg par acte de Maître Joseph Gloden, notaire résidant alors à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2487 du 22 décembre 2009, dont le siège social est situé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.942 (la «Société»), représentée par Maître Toïnon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué du 24 décembre 2013 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci, et a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis le 15 décembre 2009.

(I) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans les Décisions du Délégué l'ensemble des un million neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent douze (1.986.412) Titres Bénéficiaires ont été convertis en Actions de la Société au Taux de Conversion déterminé selon la formule indiquée dans les statuts de la Société; par conséquent, deux millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept (2.201.527) Actions ont été émises au détenteur des Titres Bénéficiaires ainsi convertis et le capital social émis de la société a été augmenté à sept millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept dollars des États-Unis (7.201.527 USD).

La BC Réserve a été allouée comme suit: un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (soit deux millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept dollars des États-Unis (2.201.527 USD)) au compte du capital social émis et le solde de la BC Réserve (soit six cent soixante et un millions huit cent trente-quatre mille quatre cent soixante-treize dollars des États-Unis (661.834.473 USD)) à la Réserve d'Actions.

Suite à la conversion de tous les Titres Bénéficiaires, les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société ont été modifiés afin d'avoir la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de sept millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept dollars des États-Unis (7.201.527 USD) représenté par un total de sept millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept (7.201.527) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

« **5.2.** Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-treize dollars des États-Unis (4.992.798.473 USD) représenté par quatre milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-treize (4.992.798.473) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).»

Suite à la conversion de tous les Titres Bénéficiaires, la Partie IV - Titres Bénéficiaires des statuts et, à savoir les articles 9, 10, 11, 12 et 13 ainsi que l'article 28.5 et l'article 29 sont supprimés, les articles suivants ci-après sont renumérotés en conséquence et toutes les références faites aux Titres Bénéficiaires, à la BC Réserve ou à un Détenteur BC et tous les renvois dans les statuts sont supprimés. Les statuts de la Société sont modifiés et refondus comme énoncé ci-dessous en tenant compte de ces changements:

STATUTS MODIFIÉS

Partie I^{er}. Forme, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination d'Intelsat (Luxembourg) S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Partie II. Objet social

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Partie III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de sept millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept dollars des États-Unis (7.201.527 USD) représenté par un total de sept millions deux cent un mille cinq cent vingt-sept (7.201.527) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-treize dollars des États-Unis (4.992.798.473 USD) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-treize (4.992.798.473) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).

5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable du 15 décembre 2009 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 15 décembre 2009 relatif à la Société.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.

6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

Art. 7. Actions - Droits de Vote.

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

Art. 8. Transfert d'Actions.

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

Partie IV. Autres titres

Art. 9. Autres titres sous forme nominative.

9.1.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

9.1.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

Partie V. Administration de la société

Art. 10. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration.

11.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

11.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

11.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 12. Président.

12.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

12.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 13. Procédures au sein du Conseil.

13.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

13.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

13.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

13.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

13.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

13.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

13.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

13.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, comités, secrétaire.

14.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)(es).

14.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

14.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Indemnisation du Conseil.

16.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

16.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 16.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

16.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

16.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

16.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

16.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

16.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant

cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

16.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Partie VI. Assemblées générales

Art. 18. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

18.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

18.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 18h00 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

18.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

18.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

18.5 Tout Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

18.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions.

18.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.

18.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

18.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

18.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,

18.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire,

18.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient,

18.9.4 l'ordre du jour,

18.9.5 le texte des résolutions proposées,

18.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

18.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale.

Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

18.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

18.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).

18.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.

18.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

Partie VII. Modifications statutaires

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Partie VIII. Exercice social, Audit

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises.

Partie IX. Affectation

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

22.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée.

Partie X. Distributions et liquidation

Art. 23. Distributions de dividendes sur les Actions.

23.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous la forme de dividendes sur les Actions.

23.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).

23.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

23.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

Art. 24. Liquidation, restitution de Capital.

24.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

24.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous.

24.3 A l'égard des Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant d'Actions en circulation.

Partie XI. Actionnaire unique, Définitions et droit applicable

Art. 25. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

Art. 26. Définitions.

Actionnaires	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actions	Signifie les actions de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Registre d'Actions	Signifie le registre des Actions et des Actionnaires
Réserve d'Actions	Signifie toute réserve, prime d'émission, surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres réserves
Statuts	Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre

Art. 27. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Les statuts de la Société sont en anglais suivit d'une traduction française; en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fait foi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 8.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent constat est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/253. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018167/812.

(140021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022669/10.

(140027587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022639/10.

(140027443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lifcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.871.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Henrik Lif, né le 5 juin 1972 à Jarfalla, Suède, résidant à 12, Slottsvägen, S-182 68 Djursholm, Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 27 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Lifcap S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 166.871, constituée suivant acte notarié en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 793 du 26 mars 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter:

- la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steenis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steenis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

- la démission de Monsieur Klas Tikkanen, administrateur, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bielkevägen, SE-182 63 Djursholm, Suède; en tant que gérant de la Société et de nommer Monsieur Klas Tikkanen, prénommé, en tant que gérant de classe A de la Société.

avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B :

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steenis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/123. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022823/76.

(140027357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

EHGROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.537.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Eden HAZARD, footballeur, né à La Louvière (Belgique), le 7 janvier 1991, demeurant à CFC, 62 Stoke Road, Cobham, Surrey, KT11 3PT (Royaume-Uni),

ici représenté par Madame Elisiana Pedone, employée privée demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Eden HAZARD, précité est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée EHGROUP, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est fixé au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171537 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt, de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 16 octobre 2012;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3194 du 16 décembre 2013.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à douze mille cinq cent vingt-quatre euros (12.524,- EUR) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire la nouvelle part sociale et la libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intermédiaire de la Société arrêté au 22 janvier 2014 ainsi que du rapport de la gérance de la Société.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR).

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique Monsieur Eden HAZARD, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) à l'encontre de la Société;
- ladite créance apportée est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquiescer ladite créance;
- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de cent vingt-quatre Euros (124,-EUR).

Ladite créance sera éteinte suite à l'apport à la Société par le biais de la confusion en conformité avec les dispositions de l'article 1300 (2) du Code Civil.

Rapport de la gérance de la Société

Le rapport de la gérance de la Société daté du 24 janvier 2014, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Christophe Berne reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant unique de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de modifier l'article 5§1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-quatre euros (12.524,- EUR), représenté par cent une (101) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de mettre à jour le registre de parts sociales de la Société et décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin d'inscrire, sous sa seule signature, dans le registre de parts sociales l'émission de la nouvelle part sociale en date du présent acte.

41876

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 janvier 2014. LAC / 2014 / 4298. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2014.

Référence de publication: 2014022672/80.

(140027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Crandall International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CRANDALL INTERNATIONAL S.A.", actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire Jean-Paul HENCKS de Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 647 du 25 avril 2002, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Joëlle BADEN de Luxembourg en date du 16 novembre 2007, publié au dit Mémorial C, Numéro 255 du 29 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.455,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marius FODOR, administrateur, demeurant au 308, Sat. Suceagu (Com. Bacius) Jud. Cluj (Roumanie). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marius FODOR, administrateur, demeurant au 308, Sat. Suceagu (Com. Bacius) Jud. Cluj (Roumanie).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et fixation de l'adresse de la Société;
2. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;
3. Modification subséquente de l'article 4 et l'article 6 des statuts de la société.
4. Nomination d'un nouvel administrateur;
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'intérieur de la commune de Luxembourg et de fixer l'adresse de la société à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 4 et l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 6.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Gheorghe DOMSA, administrateur, né à Mun Aiu Jud Alba (Roumanie) le 26 avril 1949, demeurant au 5, Stras. Tarnita, bl. A2 ap. 38, Mu. Cluj-Napoca Jud. Cluj (Roumanie).

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Olimpiu Lucian HINTEUARU, employé, né à Cluj-Napoca (Roumanie) le 16 février 1969, demeurant à Cluj-Napoca (Roumanie), Huedin.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DOMANGE, FODOR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 4860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022626/82.

(140026956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022622/10.

(140027362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 85.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014022627/11.

(140027518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.592.

In the year two thousand thirteen, the twelfth day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.592 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on May 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1530 dated July 23, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2106 dated September 26, 2007.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, who appoints as Secretary and the Meeting appoints Solange Wolter, notary's clerk residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the sole shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 13,063,527 (thirteen million sixty-three thousand five hundred twenty-seven) shares with a par value of EUR 31 (thirty-one euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 404,969,337 (four hundred four million nine hundred sixty-nine thousand three hundred and thirty-seven euro) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class A shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share);

(ii) class B shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share);

(iii) class C shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share);

(iv) class D shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share);

(v) class E shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share);

(vi) class F shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share);

(vii) class G shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share);

(viii) class H shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share);

(ix) class I shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share); and

(x) class J shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share).

2. Reclassification of the 13,063,527 (thirteen million sixty-three thousand five hundred twenty-seven) existing shares with a nominal value EUR 31 (thirty-one euro) each in the share capital of the Company into:

- (i) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class A Shares;
- (ii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class B Shares;
- (iii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class C Shares;
- (iv) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class D Shares;
- (v) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class E Shares;
- (vi) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class F Shares;
- (vii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class G Shares;
- (viii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class H Shares;
- (ix) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class I Shares; and
- (x) 1,306,359 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-nine) Class J Shares.

3. Reduction of the number of shares in issue in each class of shares to 1,017 (one thousand seventeen) and cancellation of (i) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class A Shares, (ii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class B Shares, (iii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class C Shares, (iv) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class D Shares, (v) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class E Shares, (vi) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class F Shares, (vii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class G Shares, (viii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class H Shares, (ix) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class I Shares and (x) 1,305,342 (one million three hundred five thousand three hundred forty-two) Class J Shares, with a nominal value EUR 31 (thirty-one euro) each.

4. Subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 404,654,067 (four hundred four million six hundred fifty-four thousand sixty-seven euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 404,969,337 (four hundred four million nine hundred sixty-nine thousand three hundred thirty-seven euro) to EUR 315,270 (three hundred fifteen thousand two hundred seventy euro) by allocation of the aggregate amount of the share capital decrease to the share premium account of the Company.

5. Subsequent amendment of articles 5, 7 and 24 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 1. above and the decrease of the share capital adopted under item 4.;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class A shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share);

(ii) class B shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share);

(iii) class C shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share);

(iv) class D shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share);

(v) class E shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share);

(vi) class F shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share);

(vii) class G shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share);

(viii) class H shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share);

(ix) class I shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and

(x) class J shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each (collectively the Class J Shares and, individually, a Class J Share).

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the 13,063,527 (thirteen million sixty-three thousand five hundred twenty-seven) existing shares with a nominal value EUR 31 (thirty-one euro) each in the share capital of the Company into:

(i) 1,306,352 (one million three hundred and six thousand three hundred fifty-two) Class A Shares;

(ii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class B Shares;

(iii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class C Shares;

(iv) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class D Shares;

(v) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class E Shares;

(vi) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class F Shares;

(vii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class G Shares;

(viii) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class H Shares;

(ix) 1,306,352 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-two) Class I Shares; and

(x) 1,306,359 (one million three hundred six thousand three hundred fifty-nine) Class J Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the number of shares in issue in each class of shares to 1,017 (one thousand seventeen) and cancellation of (i) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class A Shares, (ii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class B Shares, (iii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class C Shares, (iv) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class D Shares, (v) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class E Shares, (vi) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class F Shares, (vii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class G Shares, (viii) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class H Shares, (ix) 1,305,335 (one million three hundred five thousand three hundred thirty-five) Class I Shares and (x) 1,305,342 (one million three hundred five thousand three hundred forty-two) Class J Shares, with a nominal value EUR 31 (thirty-one euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to subsequently decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 404,654,067 (four hundred four million six hundred fifty-four thousand sixty-seven euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 404,969,337 (four hundred four million nine hundred sixty-nine thousand three hundred thirty-seven euro) to EUR 315,270 (three hundred fifteen thousand two hundred seventy euro), by allocation of the aggregate amount of the share capital decrease being EUR 404,654,067 (four hundred four million six hundred fifty-four thousand sixty-seven euro) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting further resolves to amend articles 5, 7 and 24 of the Articles, so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 315,270 (three hundred fifteen thousand two hundred seventy euro), represented by (i) 1,017 (one thousand seventeen) class A shares (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share), (ii) 1,017 (one thousand seventeen) class B shares (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share), (iii) 1,017 (one thousand seventeen) class C shares (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share), (iv) 1,017 (one thousand seventeen) class D shares (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share), (v) 1,017 (one thousand seventeen) class E shares (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share), (vi) 1,017 (one thousand seventeen) class F shares (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share), (vii) 1,017 (one thousand seventeen) class G shares (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share), (viii) 1,017 (one thousand seventeen) class H shares (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share), (ix) 1,017 (one thousand seventeen) class I shares (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share) and (x) 1,017 (one thousand seventeen) class J shares (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share), having a par value of EUR 31.- (thirty-one euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below. Any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each Shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each Shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) decided by the sole Shareholder, or as the case may be, by the General Meeting. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class A Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in accordance with (ii) below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

(i) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

(ii) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Management and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the shareholders in accordance with the Company Law as showed in the interim accounts.

(iii) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 5, Available Amount shall mean (such meanings to be equally applicable to both the singular and plural forms of the terms defined):

The total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 24 of the Articles, increased by (i) any reserves freely distributable and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Company Law or of the Articles and (iii) the amount of dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any reserves freely distributable

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles

D = the amount of dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed.”

“ **Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own Shares followed by their immediate cancellation within the limits set forth by law, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder’s proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring Shareholder.”

“ **Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law. If any dividend is paid, it shall be paid in the following manner and order:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive 0.50% of the nominal value of the Class A Shares,
- The holders of Class B Shares shall be entitled to receive 0.45% of the nominal value of the Class B Shares,
- The holders of Class C Shares shall be entitled to receive 0.40% of the nominal value of the Class C Shares,
- The holders of Class D Shares shall be entitled to receive 0.35% of the nominal value of the Class D Shares,
- The holders of Class E Shares shall be entitled to receive 0.30% of the nominal value of the Class E Shares,
- The holders of Class F Shares shall be entitled to receive 0.25% of the nominal value of the Class F Shares,
- The holders of Class G Shares shall be entitled to receive 0.20% of the nominal value of the Class G Shares,
- The holders of Class H Shares shall be entitled to receive 0.15% of the nominal value of the Class H Shares,
- The holders of Class I Shares shall be entitled to receive 0.10% of the nominal value of the Class I Shares, and
- Then, all the remaining distributable profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, to the holders of the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares);

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares), upon a declaration of a dividend, to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Management and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Management.

The Board of Management may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law and in these Articles.”

Sixth resolution

The Meeting resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à.r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau, the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.592 (la Société), constituée suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence alors à Remich, le 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1530 le 23 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2106 le 26 septembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, qui nomme en tant que Secrétaire et l'Assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique est représenté à la présente Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent procès-verbal et signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence préparée et certifiée par le Bureau que 13.063.527 (treize millions soixante-trois mille cinq cent vingt-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société de EUR 404.969.337 (quatre cent quatre millions neuf cent soixante-neuf mille trois cent trente-sept euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour. La liste de présence, signée par l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de classes d'actions dans le capital social de la Société à savoir des:

(i) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe A et seule, une Action de Classe A);

(ii) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe B et seule, une Action de Classe B);

(iii) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe C et seule, une Action de Classe C);

(iv) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe D et seule, une Action de Classe D);

(v) actions de classe E ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe E et seule, une Action de Classe E);

(vi) actions de classe F ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe F et seule, une Action de Classe F);

(vii) actions de classe G ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe G et seule, une Action de Classe G);

(viii) actions de classe H ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe H et seule, une Action de Classe H);

(ix) actions de classe I ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe I et seule, une Action de Classe I); et

(x) actions de classe J ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe J et seule, une Action de Classe J).

2. Reclassification des 13.063.527 (treize millions soixante-trois mille cinq cent vingt-sept) actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune dans le capital social de la Société en:

(i) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe A;

(ii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe B;

(iii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe C;

(iv) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe D;

(v) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe E;

(vi) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe F;

(vii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe G;

(viii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe H;

(ix) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe I; et

(x) 1.306.359 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe J.

3. Diminution du nombre d'actions en émission dans chaque classe d'actions à 1.017 (mille dix-sept) et annulation de

(i) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe A, (ii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe B, (iii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe C, (iv) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe D, (v) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe E, (vi) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe F, (vii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe G, (viii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe H,

(ix) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe I et (x) 1.305.342 (un million trois cent cinq mille trois cent quarante-deux) Actions de Classe J, ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune;

4. Diminution subséquente du capital social de la Société par un montant de EUR 404.654.067 (quatre cent quatre millions six cent cinquante-quatre mille soixante-sept euros) de sorte de le réduire de son montant actuel de EUR 404.969.337 (quatre cent quatre millions neuf cent soixante-neuf mille trois cent trente-sept euros) à EUR 315.270 (trois cent quinze mille deux cent soixante-dix euros) par l'affectation d'un montant total du montant de la diminution de capital social au compte de prime d'émission de la Société;

5. Modification subséquente des articles 5, 7 et 24 des Statuts afin de refléter entre autres la création des nouvelles classes d'actions mentionnées au point 1. ci-dessus et la diminution du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes d'actions dans le registre des actionnaires de la Société et pour exécuter, délivrer, accomplir tous les documents (y compris une notification) nécessaires ou utiles à cette fin;

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des classes d'actions dans le capital social de la Société à savoir des:

(i) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe A et seule, une Action de Classe A);

(ii) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe B et seule, une Action de Classe B);

(iii) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe C et seule, une Action de Classe C);

(iv) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe D et seule, une Action de Classe D);

(v) actions de classe E ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe E et seule, une Action de Classe E);

(vi) actions de classe F ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe F et seule, une Action de Classe F);

(vii) actions de classe G ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe G et seule, une Action de Classe G);

(viii) actions de classe H ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe H et seule, une Action de Classe H);

(ix) actions de classe I ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe I et seule, une Action de Classe I); et

(x) actions de classe J ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune (ensemble les Actions de Classe J et seule, une Action de Classe J).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reclasser les 13.063.527 (treize millions soixante-trois mille cinq cent vingt-sept) actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune dans le capital social de la Société en:

(i) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe A;

(ii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe B;

(iii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe C;

(iv) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe D;

(v) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe

(vi) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe F;

(vii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe G;

(viii) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe H;

(ix) 1.306.352 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-deux) Actions de Classe I; et

(x) 1.306.359 (un million trois cent six mille trois cent cinquante-neuf) Actions de Classe J

Troisième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le nombre d'actions en émission dans chaque classe d'actions jusqu'à 1.017 (mille dix-sept) et annulation de (i) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe A, (ii)

1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe B, (iii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe C, (iv) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe D, (v) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe E, (vi) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe F, (vii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe G, (viii) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe H, (ix) 1.305.335 (un million trois cent cinq mille trois cent trente-cinq) Actions de Classe I et (x) 1.305.342 (un million trois cent cinq mille trois cent quarante-deux) Actions de Classe J, ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide subséquemment de diminuer le capital social de la Société par un montant de EUR 404.654.067 (quatre cent quatre millions six cent cinquante-quatre mille soixante-sept euros) de sorte de le réduire de son montant actuel de EUR 404.969.337 (quatre cent quatre millions neuf cent soixante-neuf mille trois cent trente-sept euros) à EUR 315.270 (trois cent quinze mille deux cent soixante-dix euros) par l'affectation d'un montant total du montant de la diminution de capital social au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier les articles 5, 7 et 24 des Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 315.270 (trois cent quinze mille deux cent soixante-dix euros), représenté par (i) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe A (ensemble les Actions de Classe A et seule, une Action de Classe A), (ii) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe B (ensemble les Actions de Classe B et seule, une Action de Classe B), (iii) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe C (ensemble les Actions de Classe C et seule, une Action de Classe C), (iv) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe D (ensemble les Actions de Classe D et seule, une Action de Classe D), (v) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe E (ensemble les Actions de Classe E et seule, une Action de Classe E), (vi) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe F (ensemble les Actions de Classe F et seule, une Action de Classe F), (vii) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe G (ensemble les Actions de Classe G et seule, une Action de Classe G), (viii) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe H (ensemble les Actions de Classe H et seule, une Action de Classe H), (ix) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe I (ensemble les Actions de Classe I et seule, une Action de Classe I) et (x) 1.017 (mille dix-sept) actions de classe J (ensemble les Actions de Classe J et seule, une Action de Classe J), ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) par action.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que mentionnée dans l'article 10 ci-dessous. Toute augmentation du capital émis (a) doit être effectuée au prorata de chaque classe d'actions alors en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Actionnaire détenant une part proportionnelle de chaque classe d'actions alors en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe d'actions dans de nouvelles classes d'actions doit se traduire pour chaque Actionnaire de l'ancienne classe indivis d'actions détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe d'actions subdivisé et (iv) toute combinaison ou agrégation des classes d'actions dans une nouvelle classe d'actions doit se traduire pour chaque Actionnaire des anciennes classes d'actions détenant une part proportionnelle de la nouvelle classe combinée d'actions.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des actions, y compris l'annulation d'une ou plusieurs classes d'actions par le rachat et l'annulation de toutes les actions alors en circulation dans ladite classe d'actions sur la décision de l'Actionnaire Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions, lesdits rachats et annulations d'Actions seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Actions de Classe J et en terminant par les Actions de Classe A).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions (dans l'ordre prévu au paragraphe ci-dessus), ladite classe d'actions confèrera aux propriétaires de ces actions un droit proportionnel à leur détention dans ladite classe, au Montant Disponible (dans les limites néanmoins du Montant Total d'Annulation tel que déterminé au point (ii) ci-dessus) et les propriétaires d'Actions de la classe d'actions rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la classe concernée qu'ils possèdent et annulées.

(i) La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions en circulation dans ladite classe d'actions qui est rachetée et annulée.

(ii) Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Directeur et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de l'annulation de ladite classe sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible et le montant disponible pour la distribution aux actionnaires conformément à la Loi tel que démontré dans les comptes intermédiaires.

(iii) Dès le rachat et l'annulation des actions de ladite classe, la Valeur d'Annulation par Action sera exigible et due par la Société.

Aux fins du présent article 5, le Montant Disponible (ces significations sont tout aussi applicable à la fois aux formes singulier et pluriel des termes définis) signifie:

Le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires ont droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 24 des Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe d'Actions à annuler, mais réduit par (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) (ii) les sommes à affecter en réserve(s) en vertu des dispositions de la Loi ou des Statuts, et (iii) le montant des dividendes payé/couru en lien avec les classes d'actions qui ne sont pas rachetées, à chaque fois, tel que mentionné dans les comptes intermédiaires concernés (en tout état de cause, sans double calcul), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Avec:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = les réserves librement distribuables

CR = le montant de la diminution de capital social et de la diminution de la réserve légale lié à la classe d'actions à annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant à affecter en réserve(s) en vertu de la Loi ou des présents Statuts.

D = le montant des dividendes payés/courus en lien avec les classes d'actions qui ne sont pas rachetées."

“ Art. 7. Cession d'actions. Le transfert d'actions peut être effectué par une déclaration écrite de transfert enregistré dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, ladite déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes les personnes à qui des procurations ont été données conformément aux dispositions applicables pour le transfert de créances mentionnées à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Sans préjudice au droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Actions suivi de leurs annulations immédiates dans les limites prévus par la Loi, aucun Actionnaire ne peut vendre ou autrement céder ses actions de toute classe à toute personne sans simultanément vendre ou autrement céder à cette personne l'intérêt proportionnel de l'Actionnaire cédant dans toute autre classe d'actions alors détenu par l'Actionnaire cédant."

“ Art. 24. Affectation des bénéfices. 5% (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté à la réserve tel que requis par la Loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès lors que le montant de la réserve légale atteint 10% (dix pour cent) du capital de la Société comme indiqué, augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus, mais est de nouveau obligatoire si la réserve descend en dessous de ce dixième.

L'Assemblée générale décide comment le solde des bénéfices nets annuels restant sera affecté et peut décider de verser à sa discrétion des dividendes de temps à autre qu'il estime être dans le meilleur intérêt de l'objet social et de la politique de la Société et dans limites fixées par la Loi des Sociétés. Tout dividende payé sera versé de la manière et dans l'ordre suivant:

- Premièrement, les propriétaires d'Actions de Classe A recevront 0,50% de la valeur nominale des Actions de Classe A,

- Les propriétaires d'Actions de Classe B recevront 0,45% de la valeur nominale des Actions de Classe B,
- les propriétaires d'Actions de Classe C recevront 0,40% de la valeur nominale des Actions de Classe C,
- Les propriétaires d'Actions de Classe D recevront 0,35% de la valeur nominale des Actions de Classe D,
- Les propriétaires d'Actions de Classe E recevront 0,30% de la valeur nominale des Actions de Classe E,
- Les propriétaires d'Actions de Classe F recevront 0,25% de la valeur nominale des Actions de Classe F,
- Les propriétaires d'Actions de Classe G recevront 0,20% de la valeur nominale des Actions de Classe G,
- Les propriétaires d'Actions de Classe H recevront 0,15% de la valeur nominale des Actions de Classe H,
- Les propriétaires d'Actions de Classe I recevront 0,10% de la valeur nominale des Actions de Classe I, et
- Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera affecté:

(i) à condition que tous les Actionnaires détiennent au moins une (1) action de la dernière classe d'actions en circulation, aux propriétaires de la dernière classe d'actions en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir des Actions de Classe J aux Actions de Classe A);

(ii) dans le cas où les Actionnaires ne détiennent pas tous au moins une (1) action dans la dernière classe d'actions en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir des Actions de Classe J aux Actions de Classe A), sur une déclaration de dividende, aux propriétaires de toutes les actions indépendamment de la classe qu'ils appartiennent.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise choisie par le Directeur et peuvent être versés aux moments et lieux déterminés par le Directeur.

Le Directeur peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi des Sociétés et par les présents Statuts."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes d'actions dans le registre des actionnaires de la Société et pour exécuter, délivrer, accomplir tous les documents (y compris une notification) nécessaires ou utiles à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont d'environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante et les membres du Bureau, le mandataire de la partie comparante et les membres du Bureau ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58906. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022564/519.

(140027301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Aube Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Aube Invest S.A.-SPF).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022555/10.

(140027345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

E.Q.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 179.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014022657/12.

(140027039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Tuilia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 130.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023035/10.

(140027336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Intermind, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014023422/11.

(140028595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Immo Recto Verso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 36, Lésigny's Parc.

R.C.S. Luxembourg B 99.491.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Un gérant

Référence de publication: 2014023432/11.

(140028449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Global Investor Solutions I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.163.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2014023388/25.

(140027725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

MARK OF SENSES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 169.840.

Extrait des actes de cession de parts sociales de la Société

En vertu d'un acte de cession de parts sociales du 6 février 2014, Madame Nathalie LELEU, médecin-dentiste, demeurant à L-2225 Luxembourg, 5, rue Lunsford Oliver, a transféré 312 (trois cent douze) parts sociales entièrement libérées, d'une valeur nominale de dix Euros (10 €), composant le capital social de la société à responsabilité limitée MARK OF SENSES LUXEMBOURG Sàrl à Monsieur Samuele LEONE, sans état connu, demeurant à L-4465 Soleuvre, 45, rue du Knapp.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales du 6 février 2014, Madame Nathalie LELEU, médecin-dentiste, demeurant à L-2225 Luxembourg, 5, rue Lunsford Oliver, a transféré 1 (une) part sociale entièrement libérée, d'une valeur nominale de dix Euros (10 €), composant le capital social de la société à responsabilité limitée MARK OF SENSES LUXEMBOURG Sàrl à Monsieur Dominique TALAMONA, gérant de société, demeurant à L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler

En vertu d'un acte de cession de parts sociales du 6 février 2014, Monsieur Rémi POIROT, médecin-dentiste, demeurant à L-2225 Luxembourg, 5, rue Lunsford Oliver, a transféré 313 (trois cent treize) parts sociales entièrement libérées, d'une valeur nominale de dix Euros (10 €), composant le capital social de la société à responsabilité limitée MARK OF SENSES LUXEMBOURG Sàrl à Monsieur Samuele LEONE, sans état connu, demeurant à L-4465 Soleuvre, 45, rue du Knapp

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Samuele LEONE: 625 parts sociales

Monsieur Dominique TALAMONA: 625 parts sociales

Pour la société

Monsieur Dominique TALAMONA

Gérant

Référence de publication: 2014023540/29.

(140027854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Global Bond Series VII, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.190.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2014023366/25.

(140027745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

ICP Intercontinental Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023428/9.

(140028249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Monier Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

I. L'adresse de Monsieur Pepijn DINANDT, délégué à la gestion journalière de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

II. L'adresse de Monsieur Gareth TURNER, délégué à la gestion journalière de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 9 West 57th Street, 43rd Floor, NY 10021 New York, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2014.

Monier Participations S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014023530/20.

(140027810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Global Bond Series V, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.027.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2014023364/25.

(140027747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

ICP Intercontinental Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.211.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023429/9.

(140028531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.826.

EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 23 décembre 2013, Palmyre 1 Limited, avec siège social au 43/45, La Motte Street, JE4 8SD St Helier, Jersey, a transféré ses 500 parts sociales détenues dans la société Palmyre à Monsieur Cornelis Boonstra, avec adresse à Kipdorp 19, 2000 Anvers, Belgique.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Cornelis Boonstra	500
Total	500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023605/20.

(140027664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.001,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.671.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, public notary established in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.671 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary residing professionally at Luxembourg, on 6 February 2009, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 486 dated 5 March 2009, lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, enacted on 13 April 2010 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1076 and dated 21 May 2010.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, "Northern & Shell Group Ltd", a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at the Northern & Shell Building, number 10 Lower Thames Street, London EC3R 6EN, United Kingdom, registered with the Companies House Register under the number 2783131 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 50,000 (fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one British Pound), so as to raise it from its current amount of GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds) to GBP 50,001 (fifty thousand and one British Pounds) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of GBP 1 (one British Pound), to be fully paid up through (i) a contribution in cash and (ii) a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Northern & Shell Group Limited of the new share by way of (i) a contribution in cash and (ii) a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is noted further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one British Pound), so as to raise it from its current amount of GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds) to GBP 50,001 (fifty thousand and one British Pounds) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 123,711 (one hundred twenty three thousand seven hundred eleven British Pounds) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder through (i) a contribution in cash for an amount of GBP 96,262 (ninety six thousand two hundred sixty two British Pounds) (the "Contribution in Cash") and (ii) a contribution in kind consisting in a claim for an amount of GBP 27,450 (twenty seven thousand four hundred fifty British Pounds) (the "Contribution in Kind") (the Contribution in Cash and the Contribution in Kind are together referred to as the "Contributions").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the full payment by the Sole Shareholder of the New Share and of the Share Premium by means of the Contributions.

Contributor's Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contributions.

Description of the Contributions

The Contributions made by the Sole Shareholder in exchange for the issuance of the New Share is composed of (i) a contribution in cash for an amount of GBP 96,262 (ninety six thousand two hundred sixty two British Pounds) and (ii) a contribution in kind consisting in a claim for an amount of GBP 27,450 (twenty seven thousand four hundred fifty British Pounds).

Valuation

The total net value of the Contribution in Kind amounts to GBP 27,450 (twenty seven thousand four hundred fifty British Pounds).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 3 December 2013, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

Proofs of the Contributions have been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

(a) Ms. Mireille Herbrand, with professional address at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company;

(b) Ms. Marga Springintveld, with professional address at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company;

(c) Mr. Paul de Haan, with professional address at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company; and

(d) Mr. Robert Sanderson, with address at 35, Park Lane, Broxbourne, Hertfordshire, GB-EN10 7 NG, United Kingdom, as manager of the Company,

all represented here by Ms. Sofia Da Chao, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuations, and confirm the validity of the subscription and payment of the Contributions.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed of:

- Northern & Shell Group Ltd, holder of all the 50,001 (fifty thousand and one) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each.

The notary acts that all the 50,001 (fifty thousand and one) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 50,001 (fifty thousand and one British Pounds), represented by 50,001 (fifty thousand and one) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) each.”

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.671 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 5 mars 2009 et modifié pour la dernière fois par un acte passé par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, précité, daté du 13 avril 2010 et, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 21 mai 2010.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, «Northern & Shell Group Ltd», une «limited company» constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Northern & Shell Building, numéro 10 Lower Thames Street, EC3R 6EN Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés (Companies House Register) sous le numéro 2783131 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique indique avoir été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'1 GBP (une Livre Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 50.000 (cinquante mille Livres Sterling) à 50.001 (cinquante mille une Livres Sterling) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'1 GBP (une Livre Sterling) entièrement libérée par le biais (i) d'un apport en numéraire et (ii) d'un apport en nature;
3. Souscription et paiement par Northern & Shell Group Limited de la nouvelle part sociale par le biais (i) d'un apport en numéraire et (ii) d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre noté que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'1 GBP (une Livre Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 50.000 (cinquante mille Livres Sterling) à 50.001 (cinquante mille un Livres Sterling) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'1 GBP (une Livre Sterling) (la «Nouvelle Part Sociale»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission de 123.711 GBP (cent vingt-trois mille sept cent onze Livres Sterling) (la «Prime d'Emission»), l'ensemble étant entièrement payé par l'Actionnaire Unique par le biais (i) d'un apport en numéraire d'un montant de 96.262 GBP (quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-deux Livres Sterling) (l'«Apport en Numéraire») et (ii) d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 27.450 GBP (vingt-sept mille quatre cent cinquante Livres Sterling) (l'«Apport en Nature») (l'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature étant collectivement dénommés les «Apports»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement complet par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par le biais des Apports.

Souscription de l'Apporteur - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la payer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen des Apports.

Description de l'apport

Les Apports réalisés par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale est composé (i) d'un apport en numéraire d'un montant de 96.262 GBP (quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-deux Livres Sterling) et d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 27.450 GBP (vingt-sept mille quatre cent cinquante Livres Sterling).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à un montant total de 27.450 GBP (vingt-sept mille quatre cent cinquante Livres Sterling).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur datant du 3 décembre 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuves de l'existence des Apports ont été données.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent:

(a) Mme Mireille Herbrand, ayant une adresse professionnelle au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société;

(b) Mme Marga Springintveld, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société;

(c) M. Paul de Haan, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société; et

(d) M. Robert Sanderson, ayant son adresse au 35, Park Lane, Broxbourne, Hertfordshire, GB-EN10 7 NG, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société.

tous représentés ici par Mme Sofia Da Chao, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'augmentation de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison des Apports, confirment expressément la description des Apports, ainsi que leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement des Apports.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et des Apports ayant été totalement réalisés, il est pris acte que l'actionariat de la Société est désormais composé de:

- Northern & Shell Group Ltd, détenteur de 50,001 (cinquante mille une) parts sociales dans la Société d'une valeur nominale d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune.

Le notaire établit que les 50,001 (cinquante mille une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, la présente assemblée peut donc valablement décider de toutes les résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 50.001 GBP (cinquante mille une Livres Sterling), représenté par 50.001 (cinquante mille une) parts sociales d'une valeur nominale d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022902/236.

(140027129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.483,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 décembre 2013*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 3 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

HRE Investment Holdings II-B S. à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014023416/21.

(140027846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Vedado Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.712.

La convention de domiciliation, conclue en date du 3 janvier 2005, entre la société VEDADO CONSULTING S.A. (la «Société») inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 69 712, avec siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 12 février 2014, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014023783/13.

(140027831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Van Kanten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.737.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Van Kanten S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014023780/16.

(140028077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Vallée de l'Our S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 5, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.735.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014023778/14.

(140027727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Unionti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 janvier 2014.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 novembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique AUDIA, né le 16 mars 1965 à Metz (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Olivier Henrion, né le 16 décembre 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Mme Emmanuelle BRULÉ, née le 21 juin 1978 à Châtelleraut (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

UNIONTI S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014023765/24.

(140028038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Van Tibolli Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.031.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023773/12.

(140028482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 février 2014, la démission de Monsieur Guy KETT-MANN de ses fonctions d'Administrateur a été acceptée.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour: VALON S.A.

Société anonyme
 Experta Luxembourg
 Société anonyme
 Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014023779/16.

(140027962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Verdaine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.433.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDAINE S.A.
 Société Anonyme

Référence de publication: 2014023788/11.

(140027781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

AUSZUG

Die Teilhaber beschliessen Frau Susan WINTER, geboren am 10.09.1982 in D-Erfurt, wohnhaft in 43, Gutzkows-
 trasse, in D-60594 Frankfurt am Main mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
 Die Gesellschaft ist verpflichtet durch die alleinige Unterschrift von Frau Susan WINTER.

Luxemburg, den 14. Februar 2014.
 Für AviaRent Capital Management
 Herr Dan-David Golla
 Geschäftsführer

Référence de publication: 2014023845/15.

(140029330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Whirlwind Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.805.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 novembre 2013 au siège social de la société

1. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la Mandat des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2019 comme suit:

- Monsieur Bruno Abbate, Administrateur de catégorie B, durée du Mandat déterminée, domicilié 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg;

- Madame Isabelle Claude, Administrateur de catégorie B, durée du Mandat déterminée, domiciliée 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Salzmann, Président du Conseil d'Administration, Administrateur de catégorie A, durée du Mandat déterminée, domicilié 10 Chemin de la Moraine CH-1162 Saint-Prex.

2. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la Mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2019 comme suit:

- I.C. DOM-COM Sàrl, R.C.S. Luxembourg B133127, durée du Mandat déterminée, 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WHIRLWIND PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014023800/24.

(140028535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

bebo TechLeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.155.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2014

L'assemblée a pris à l'unanimité, et après délibération, les résolutions suivantes:

Résolution 1

Le siège social est transféré à l'intérieur de la Commune de SANEM.

Résolution 2

L'adresse du siège social est fixée à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch.

Résolution 3

Monsieur BERNARD Frank, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch est confirmé comme administrateur-délégué.

Résolution 4

L'administrateur-délégué a les pouvoirs les plus étendus pour représenter et/ou engager valablement la société en toutes circonstances. Il a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et/ou de disposition y compris les pouvoirs d'ouvrir et de clôturer des comptes en banques et ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèque.

L'administrateur-délégué est autorisé à négocier et signer seul tout contrat ou convention en vue d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

L'administrateur-délégué a également le pouvoir pour acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

L'administrateur-délégué peut nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir, délégué ou mandataire quelconque. Il peut leur conférer les pouvoirs qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Soleuvre, le 31 janvier 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014023829/30.

(140028984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Wester Wassertechnik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1121 Luxembourg, 7, rue des Alouettes.

R.C.S. Luxembourg B 57.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023798/10.

(140028455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Wadi Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 250.001,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.259.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 décembre 2013 qu'ont été nommés membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Pierluigi CURCURUTO, né le 5 Avril 1950 à Arezzo (Italie) et résident au 21, Corso Massimo d'Azeglio, I-10126 Torino;

- Monsieur Giacomo MARIOTTI, né à Rimini le 23 Avril 1987 et résident au 4, viale Flavio Gioia, 47921 Rimini;

- Monsieur Davide RAVA, né à Venezia le 2 Septembre 1966 et résident au 9, via Fra Riccardo Pampuri, 20141 Milan.
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014023796/17.

(140028546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Wolter's Discount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 20-24, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 133.889.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014023804/10.

(140028309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edouard Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.173.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 13 février 2014 que Aabar Investments PJS a transféré toutes les neuf cent (900) parts sociales détenues dans la Société à Aabar Holdings S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157199.

Suite à ce transfert, Aabar Holdings S.à r.l. détient toutes les mille quatre cent (1400) parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014023834/17.

(140029085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

Rectificatif du document déposé et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 04 février 2014 sous le numéro LI40022111.

C'est pour révoquer ces deux Messieurs:

- Monsieur Michael Anthony COLLINS, né le 17 juin 1968 à Cork (IR), résidant à JE2 3YE, Jersey, St. Helier, Garden Lane, 27, et

- Monsieur Vernon Roy LACEY, né le 18 novembre 1950 à Isleworth (UR), résidant à JE2 3GF, Jersey, St. Helier, Les Hirondelles, La Pouquelaye, et

Ils n'ont jamais du être nommé comme Gérants, c'était une erreur de notre côté.

Il y avait eu juste lieu la révocation de:

Madame Christelle FERRY, née le 10 octobre 1970 à Metz (F), résidant à L-1653, Luxembourg, 2-8, et

Madame Catherine NOENS, née le 26 juillet 1975 à Chênée (B), résidant à L-1653, Luxembourg, 2-8.

Qui a été bien pris en compte.

DIEKIRCH, le 13 février 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH
Signature

Référence de publication: 2014023486/26.

(140028553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Il résulte des résolutions du 22 juillet 2010 que le siège social de l'associé Median Grappe S.à r.l, est transféré du 76, Grand-Rue, L-1660 à Luxembourg au 2-4, Rue Beck, L-1222 à Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023523/11.

(140027683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

JAB Investments s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.340.

L'adresse de JAB Holding Company s.à r.l. (anciennement Joh. A. Benckiser s.à r.l.), associé de la Société, a changé et se situe désormais au 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg.

L'adresse de Joachim Creus et Constantin Thun-Hohenstein, gérants de la Société, a changé et se situe désormais au 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg.

L'adresse des délégués à la gestion journalière de la Société, Andrea Oechsler-Steinhauser, Dietmar Gütter et Mathias Barth, a changé et se situe désormais à Ludwig-Bertram-Strasse, 810, D-67059 Ludwigshafen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Investments s.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014023445/17.

(140028348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

VDC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.685.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VDC INVEST S.A.", ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 158.685, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 850 du 29 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement avec effet au 1^{er} janvier 2014 de la composition du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.

2.- Décharge spéciale aux Administrateurs et Commissaire démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

3.- Transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2014, du 4 rue de Kleinbettingen L-8362 Grass, au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe Lambert.

L'assemblée décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2014, aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans Monsieur Alain Renard, né à Liège (Belgique) le 18 juillet 1963, demeurant à L- 8321 Olm, 17, rue Eisenhower.

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de commissaires aux comptes de Fiscoges S. à r.l.

L'assemblée décide de nommer à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 6 ans aux fonctions de commissaire aux comptes ATALUX S.A. ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 177.294.

L'assemblée consent décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} janvier 2014 du 4 rue de Kleinbettingen L-8362 Grass, au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3445. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014023047/63.

(140027312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.906.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Hamilton & Meyers S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023408/16.

(140028087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 130.700.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MILLANESINA S.A.", établie et ayant son siège à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2070 du 22 septembre 2007, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen en date du 26 janvier 2009, publié au dit Mémorial C, Numéro 551 du 13 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.700,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Sophie BOUCARON, expert-comptable, demeurant à F-06300 Nice (France), 33, rue Georges Ville,

L'assemblée choisit comme scrutateur Sophie BOUCARON, expert-comptable, demeurant à F-06300 Nice (France), 33, rue Georges Ville,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de société et en conséquence, l'article 3 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation et l'achat de bien immobilier en vue de la location ou de la revente ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, BOUCARON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 4863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022889/50.

(140026955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 130.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014022890/11.

(140027517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Nokia International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.144.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67991 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022898/10.

(140026985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.270.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023761/12.

(140028139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

AGI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023850/9.

(140029060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

AGI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023851/9.

(140029061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.
